

APIVAR®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2017 il existe 11 Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments l'Apivar® est le plus fréquemment utilisé par les apiculteurs.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché : FR/V/3653206 7/1995
- Médicament produit et distribué par le laboratoire Vêto-pharma
- Actuellement conditionné sous la forme de paquets de 10 lanières en plastique (contrôlant la libération du principe actif), un paquet permet de traiter 5 ruches
- Une lanière contient 500mg d'amitraz (principe actif du médicament)
- Ordonnance vétérinaire obligatoire (elle doit être conservée dans son registre d'élevage)
- Non utilisable en apiculture biologique
- Action par contact.



Photo 1 - Paquet d'APIVAR®

[Informations de base du médicament](#)

[Quand utiliser ce médicament](#)

[Administration](#)

[Mode de fonctionnement](#)

[Améliorer l'efficacité du traitement](#)

[Ce qu'il ne faut pas faire](#)

[Notions clefs / Bibliographie](#)



Quand utiliser ce médicament

Un traitement au printemps est envisageable si les populations de varroas du rucher sont trop importantes. Pour cela il faut vérifier les chutes naturelles de varroa sur lange graissé. Si elles sont trop élevées en février/mars, un traitement est conseillé pour tout le rucher. Les lanières doivent impérativement être retirées avant de poser les hausses (ce qui nécessite parfois de manquer le début de la miellée de colza).

Le traitement principal doit avoir lieu à la fin de l'été, au plus tôt après la dernière miellée, (entre fin juillet et début septembre en fonction des régions). Il est fortement recommandé de traiter avant le 15 septembre afin d'assurer le meilleur développement des futures abeilles d'hiver.

Pour les apiculteurs souhaitant laisser les hausses pour obtenir du miel lors de miellées tardives (ex : sarrasin, callune, ...) il est fortement conseillé d'effectuer une première intervention (biotechnique ou médicamenteuse) en tout début d'été afin de diminuer la pression parasitaire et pouvoir placer un traitement Apivar® un peu plus tardif (entre mi-septembre et début-octobre).

Administration

- Deux lanières par ruche dans les inter-cadres entourant le couvain (espacés d'au moins un cadre).
- Une seule lanière pour un petit essaim (moins de 3 cadres de couvain).
- Les laisser au minimum dix semaines (possible jusqu'à douze semaines).
- Les retirer impérativement à la fin du traitement pour éviter tout risque de résistance (il reste de la matière active en faible quantité dans les lanières usagées).
- Les ramener dans la structure qui vous a délivré les médicaments ou en pharmacie (sans clou) pour les éliminer correctement.



Photo 2 - Insertion d'une lanière Apivar®.



Photo 3 - Bacs de déchets DASRI pour l'élimination des lanières usagées ou périmées.

© Guy Busson

Mode de fonctionnement du médicament

Du fait de son mode de fonctionnement par contact il est impératif de placer les lanières d'APIVAR® au plus près dans le couvain.

Améliorer l'efficacité du traitement

- Espacer les cadres afin de faciliter l'insertion des lanières et éviter d'écraser la reine
- Après cinq ou six semaines de traitement, repositionner les lanières au plus près de la grappe et les gratter si elles sont propolisées
- Deux ou trois semaines avant d'enlever les lanières, vérifier la météo afin de trouver le bon moment pour ouvrir les ruches entre la 10^e et la 12^e semaine
- Suspendre les lanières avec un clou (ou autre) pour les descendre au plus près du couvain (il y a plus d'abeilles sur le couvain qu'en rive du cadre).

Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter en présence de hausses, au cours d'une miellée
- Réutiliser de vieilles lanières
- Sous-doser ou surdoser le traitement
- Laisser les lanières tout l'hiver (risque de résistance)
- Manipuler les lanières sans gants étanches (type Nitrile)
- Jeter les lanières dans la nature (l'amitrazé est toxique pour l'environnement aquatique, entre autre). Votre structure sanitaire apicole s'occupe de leur élimination.

© vevinosbee.blogspot



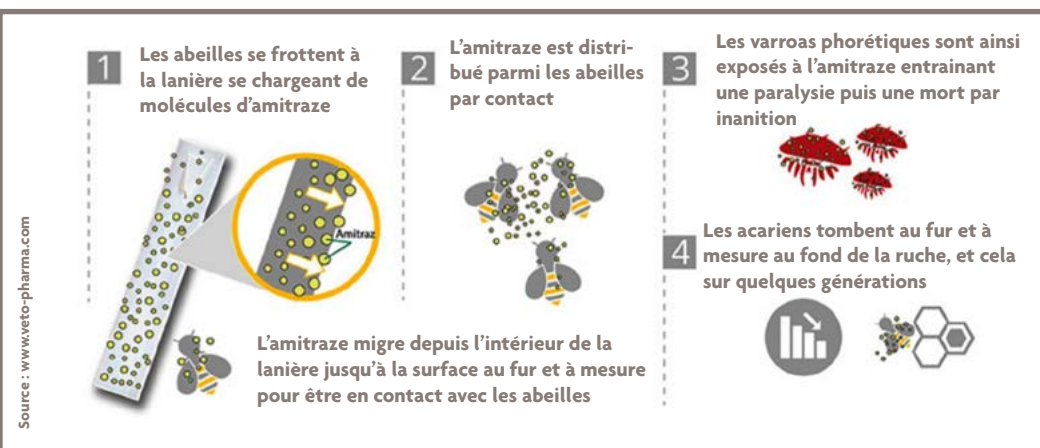
Photo 4 - Lanière d'APIVAR® au sein du couvain.



Photo 5 - Lanière d'APIVAR® centrée sur le couvain grâce à un fil de fer.

VÉTO-PHARMA MET EN GARDE :

« Il est recommandé par les bonnes pratiques apicoles de traiter hors période de miellée exploitée pour garantir l'image de qualité du miel. C'est pourquoi les lanières doivent être retirées avant la mise en place des hausses du printemps ».



NOTIONS CLEFS

Apivar® est actuellement fréquemment utilisé car il présente souvent la meilleure efficacité lors des tests spécifiquement menés. Il est toutefois conseillé, à la fin du traitement, de vérifier qu'il a été suffisant. Au besoin, il pourra être nécessaire d'envisager un traitement hivernal complémentaire.



GDS
France



Bibliographie

Les numéros renvoient aux références bibliographiques indiquées dans la fiche dédiée :

- ANMV. Index des Médicaments vétérinaires autorisés en France [en ligne]. Disponible sur www.ircp.anmv.anses.fr
- Vétopharma [en ligne]. Disponible sur www.veto-pharma.fr